

# La Lettre des HCC

## RÉSULTATS FINANCIERS 2009

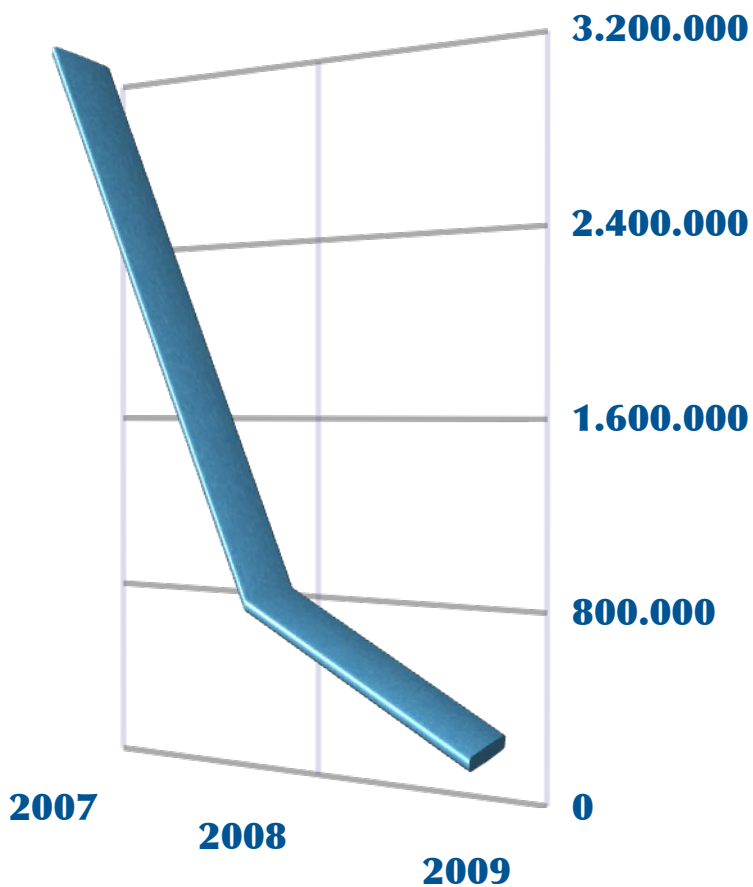
Les comptes de l'année 2009 ont été arrêtés. S'agissant du budget d'exploitation principal, il fait ressortir un résultat très **faiblement déséquilibré (-314.450€, soit un déficit de 0,12%)**.

Les financements des activités ont progressé à un rythme assez soutenu (+ 3,58 %) mais talonné par celui des charges (+3,53%).

L'accroissement de ces dernières est dû pour moitié à l'expansion confirmée des consommations courantes en biens et

services médicaux (+12,2%). Les frais de personnel ont augmenté de +2,17%, c'est-à-dire plus rapidement qu'en 2008 (+ 0,77%). Les dépenses hôtelières et générales ont varié de + 2,79%.

Les investissements payés en 2009, c'est-à-dire hors opérations en cours, ont été de 11.513.700€. Les capitaux qui leur ont été affectés traduisent la **nette amélioration de la capacité d'autofinancement des HCC**, fermement engagée en 2008 et qui se poursuit au rythme défini par la programmation pluriannuelle approuvée.

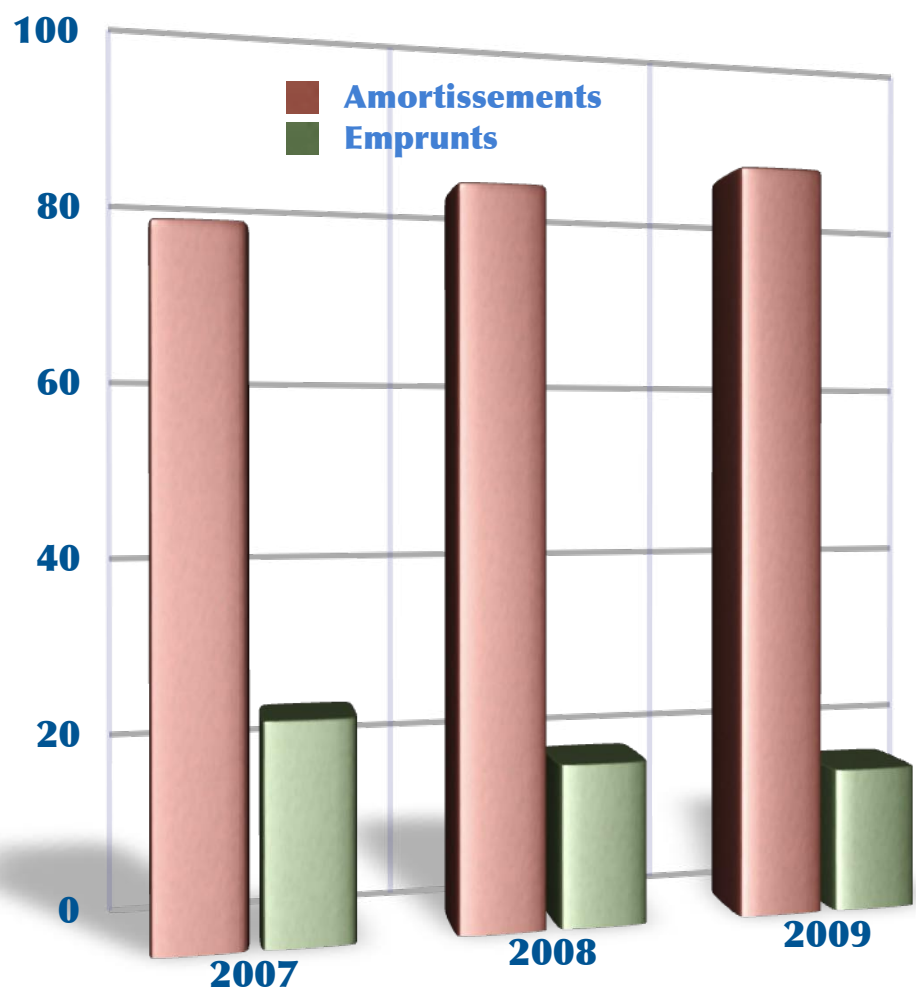


● L'évolution du résultat comptable sur 3 ans démontre un redressement durable du retour à l'équilibre par rapport à 2007. Le solde déficitaire est réduit de 90%.

● Ainsi, le pourcentage du solde déficitaire passe de 1,35% à 0,12% du montant total des financements du budget H.

● Le poids des amortissements progresse depuis 2007, et représente plus de 83% de la capacité d'autofinancement des HCC,

LES TITRES	
1 - RÉSULTATS FINANCIERS 2009	Par J-P COURIER
2 - ÉQUIPEMENTS BIOMÉDICAUX	Par A. BERGERY
3 - VIDEO SURVEILLANCE	Par F. XAINTRAY
4 - ARRÊT DE TRAVAIL POUR MALADIE	Par J. SLADEK
5 - FÊTES DE PÂQUES	Par M-C. DEVANNE
6 - ANNE MOREAU EXPOSE	Par R. GREFFE
7 - RÉTROSPECTIVE 2009	Par R. GREFFE
8 - MONÉTIQUE AU RESTAURANT DU PERSONNEL	Par F. DOTTORI



## ÉQUIPEMENTS BIOMÉDICAUX : RÉNOVER ET SÉCURISER

Les systèmes d'exploration fonctionnelle EEG et potentiels évoqués sont étroitement liés aux équipements informatiques. Ils sont donc sensibles aux attaques de virus informatiques qui perturbent les mesures des enregistrements.

Tous les postes composant le système ont été mis à jour avec la migration des logiciels. Par ailleurs, les périphériques d'acquisition (boîtes têtes et stimulateurs) ont été partiellement remplacés.

Les équipements d'exploration sont désormais plus sûrs, plus rapides et leurs capacités de mesures ont été augmentées jusqu'à 40 canaux d'acquisition. L'ensemble représente un investissement de 42.000 euros.



## LIFTING POUR LA VIDÉO SURVEILLANCE

Depuis 2008 et dans un souci d'amélioration de la sécurité des personnes et des biens, les Services Techniques améliorent le système de vidéo surveillance.

Les 9 serveurs d'images sont désormais des enregistreurs numériques hybrides pouvant stocker les images de 16 caméras analogiques ou numériques, avec une capacité de stockage moyenne de 2 Terra octets, soit 30 jours d'enregistrement.

Les 102 caméras sont des caméras couleur jour/nuit de nouvelle génération, permettant d'obtenir une haute résolution, ainsi que le déclenchement de l'enregistrement par simple détection de mouvements.

Un nouveau logiciel permet la relecture image par image, le déchiffrement des plaques d'immatriculations. Les prises de vues sont retransmises en temps réel sur les différents postes d'accueil et de filtrage des HCC.



Ces installations ont été validées par la commission départementale de vidéo surveillance, et un arrêté préfectoral autorise l'utilisation et l'exploitation de la vidéo surveillance dans l'enceinte de l'établissement.

## MODALITÉS DE TRANSMISSION DES ARRÊTS DE TRAVAIL POUR MALADIE

En cas d'arrêt de travail pour maladie, chaque agent des H.C.C. est tenu de prévenir sans délai son service ou la DRH, puis d'envoyer ou remettre rapidement et en tout état de cause dans les 48 heures son arrêt de travail pour maladie au Pôle de Gestion des Relations sociales, de la Formation et des Ecoles, bureau n° 101. Cet arrêt de travail se présente sous la forme d'une liasse à trois volets.

Afin de préserver la confidentialité des informations médicales qui y figurent, les agents titulaires ou stagiaires (qui relèvent du régime général de la sécurité sociale) sont invités :

- soit à demander à leur médecin de ne pas remplir cette case (en bas du 1er volet),
- soit à rayer ou dissimuler le motif médical de l'arrêt de travail,
- soit à ne remettre que le 3ème volet de l'arrêt maladie si celui-ci est suffisamment lisible.

Les agents contractuels (qui relèvent du régime local de la sécurité sociale) sont invités à transmettre les 2 premiers volets de l'arrêt maladie à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie dont ils dépendent, et le 3ème volet au bureau n° 101 de la DRH.

Vos correspondants du bureau n° 101 du Pôle de Gestion des Relations Sociales, de la Formation et des Ecoles sont à votre service (téléphone : 24017) pour tous renseignements complémentaires

## UN AVANT GOÛT DES FÊTES DE PÂQUES

Le traditionnel marché de Printemps s'est déroulé au Centre pour Personnes Agées le mercredi 24 mars 2010. C'est l'occasion pour les résidents de se retrouver et de partager un moment convivial accompagnés de leur famille ou du personnel médical autour des différents stands qui proposaient : fleurs, chocolats, décorations de Pâques.

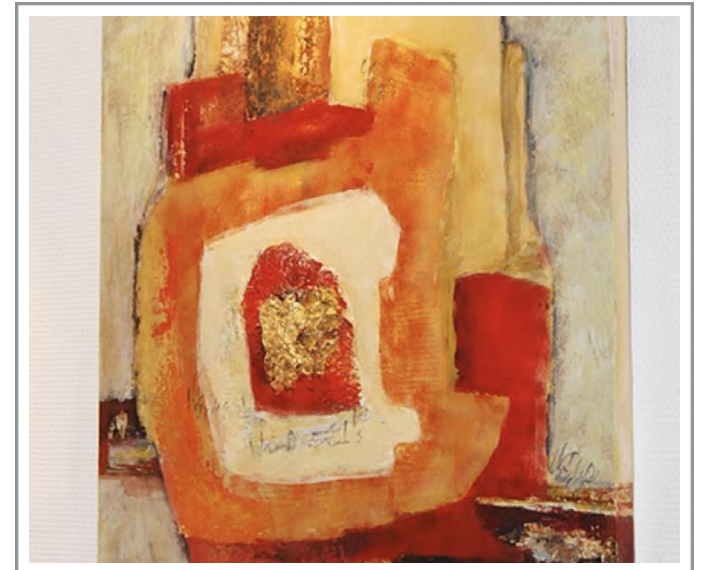


## ANNE MOREAU EXPOSE EN RADIOTHÉRAPIE

Madame Anne MOREAU expose ses œuvres depuis le 16 avril jusqu'au 14 mai 2010 au service de Radiothérapie (bât 17, sous-sol). Anne Moreau a toujours peint sur ou près de l'eau.

## RÉTROSPECTIVE EN MÉDECINE PHYSIQUE ET DE RÉADAPTATION

Comme chaque année, la Société d'Histoire et les Hôpitaux Civils organisent une rétrospective des expositions qui se déroule du 13 avril au 07 mai 2010 au service de Médecine Physique et Réadaptation (Bât 38B RDC).



## SYSTÈME MONÉTIQUE AU RESTAURANT DU PERSONNEL

Depuis janvier 2010, les usagers du restaurant du personnel disposent d'un nouveau moyen de paiement grâce à l'installation d'une borne de chargement par Carte Bancaire.

Elle vient concrétiser la convention de partenariat signée avec les services du Trésor Public : sécuriser la régie des recettes et favoriser la dématérialisation des moyens de paiement.

L'investissement s'élève à 19.000 €



La lettre des HCC. Journal produit et édité par la Direction des HCC et destiné aux agents hospitaliers. Responsable de la rédaction : Mlle FIAT (5000 exemplaires)